

<b>COMPTE RENDU</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
--

**Séance du 13 Février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 13 Février à vingt heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire.

**Présents** : Mmes CAYROL Maëlys – DARDENNES Agnès – DOUMENC Sophie – THAMIE Sylvie et MM. CARAYOL Florent- - HUG Maxime - LATAPIE Jérémy - DELFAUD Alexandre – GERARD Philippe - NAJM Ghassan - NEVEUX Jean- Michel.

**Absents représentés** : Mme CAYROL Laure a donné procuration à Mme CAYROL Maëlys- Mme MERCIER Martine a donné procuration à Mme THAMIE Sylvie

**Absents** : Néant

Mme CAYROL Maëlys a été élue secrétaire de séance

**Validation des comptes rendus des précédentes séances**

Les comptes-rendus du 14 Avril 2022, 26 Avril 2022, 28 Novembre 2022 et 25 Janvier 2023 sont validés à l'unanimité.

**Eglise Saint-Pierre – Lancement de la 1ere phase des travaux –Demande de subvention – plan de financement**

La commune d'Assier s'est engagée sur la restauration de l'église Saint-Pierre, monument emblématique du territoire et porteur d'un grand intérêt patrimonial. Ce bâtiment est par ailleurs classé au titre des monuments historiques.

Pour l'étude et la maîtrise d'œuvre, un accord cadre à marchés subséquents a été conclu avec Gaëlle DUCHENE, Architecte du Patrimoine, pour accompagner la commune dans la totalité de cette opération.

L'étude diagnostic, réalisée dans le cadre du premier marché subséquent, met en avant la nécessité d'un programme de restauration concernant l'église et sa frise sculptée. Les conclusions de cette étude permettent d'établir un planning de travaux, sous plusieurs phases, pour un prévisionnel de 705 192.00 € HT.

Nous souhaiterions pouvoir lancer en mars 2023 une première phase de travaux concernant les éléments sculptés (frise, tombeau et portail), dont l'état critique nécessite une intervention urgente. Le montant cette première tranche s'élève à 79 957,00 € HT.

Pour la réalisation des phases travaux, il est nécessaire de conclure un deuxième marché subséquent de maîtrise d'œuvre, qui comportera une première tranche ferme pour le suivi de la première phase de travaux et plusieurs tranches optionnelles pour les phases ultérieures.

Il convient également d'arrêter un plan de financement pour la tranche ferme de travaux d'un montant de 79 957 € et de déposer des demandes de subvention.

Les entreprises DELFAUD et VERMANDE CRT étant citées dans l'étude de Mme DUCHENE, de ce fait :

**M. DELFAUD Alexandre et M. LATAPIE Jérémy ne prennent pas part au vote**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- 1) VALIDE le coût d'objectif global de l'opération à 705 192 € HT ;
- 2) AUTORISE M. le Maire à lancer et à signer le 2<sup>ème</sup> marché subséquent de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre dont Gaëlle DUCHENE, Architecte du Patrimoine est titulaire, et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la tranche ferme ;
- 3) DECIDE d'engager la 1<sup>ère</sup> tranche ferme de travaux pour les interventions concernant les éléments sculptés (frise, tombeau et portail) de 79 957.00 € ;
- 4) ADOPTE le plan de financement tel qu'il suit :

**1 – DEPENSES :**

- 1<sup>ère</sup> phase des travaux : 79 957.00€

**2 – RECETTES :**

Subvention ETAT	40 %	31 928.80
Subvention REGION	20%	15 991.40
Subvention DEPARTEMENT	20%	15 991.40
Subvention Grand-Figeac (fonds de concours)		7 995.70
Reste à charge COMMUNE (avec dérogation)		7 995.70
<b>TOTAL</b>		<b>79 957.00</b>

- 5) AUTORISE M. le Maire à solliciter les aides citées ci-dessus ;
- 6) DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune d'Assier ;

Un courrier va être envoyé à la fondation du patrimoine, à l'association Stéphane BERN et au Loto du patrimoine.

**Projet implantation IME les Roitelets**

Le projet se situe lieu- dit « Mérigou » sur la parcelle G46, la commune souhaite acheter le chemin qui donne accès à la parcelle G 44 ( du chemin du stade G50 à la parcelle G217), propriété de M. JURDIEU. Ce rachat permettrait de réaliser la voirie donnant l'accès à l'IME.

M. JURDIEU serait intéressé par une partie de la parcelle G217 appartenant à la commune. Il est donc proposé d'envisager un échange. Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil.

**Demande d'adhésion des communes de Bagnac et du Trioulou (Cantal) au Syndicat Mixte Limargue Ségala**

Vu la délibération n° 2022-77 du 12 octobre 2022 du de la commune de Bagnac-sur-Célé sollicitant son adhésion au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala au 1<sup>er</sup> juin 2023 et le transfert au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala de la compétence eau obligatoire production,

Vu la délibération n° D\_2022\_017 du 15 novembre 2022 de la commune du Trioulou sollicitant son adhésion au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala au 1<sup>er</sup> juin 2023 et le transfert au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala de la compétence eau obligatoire production,

Vu la délibération n° 2023-006 du 24 janvier 2023 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala approuvant les demandes d'adhésion au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala des communes de Bagnac-sur-Célé et du Trioulou et acceptant le transfert au syndicat du Limargue et Ségala de la compétence eau obligatoire production des communes de Bagnac-sur-Célé et du Trioulou à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023,

Conformément aux dispositions du CGCT, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de donner son accord à l'adhésion au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala des communes de Bagnac-sur-Célé et du Trioulou et d'accepter le transfert au syndicat du Limargue et Ségala de la compétence eau obligatoire production des communes de Bagnac-sur-Célé et du Trioulou à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023,
- Charge M. le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

### **Projets de vente par la Mairie à des administré(e)s**

MM Maxime HUG et Philippe GERARD sortent de la salle.

M. LATAPIE expose au Conseil Municipal les différentes demandes reçues en mairie

-Mme SCHOCRON qui souhaite acheter une bande de terrain devant sa maison située place du château. Le conseil Municipal avait donné lors d'un précédent conseil son accord de principe. Ce terrain se situant sur le domaine privé de la commune , ne nécessite pas d'enquête publique.

- M.et Mme MURAT souhaite acheter un chemin ( Domaine public) qui passe dans leur ferme. Mme CAYROL Maëlys soulève que ce chemin fait peut-être partie des chemins de randonnées.

- M. BUFFET Alexandre souhaite acheter un chemin (domaine public) en impasse au bord de sa propriété

- M. HUG Jean-Louis veut acheter une partie du chemin à Pech d'Amont ( domaine public) pour réaliser l'assainissement de sa maison.

Après discussion, le conseil municipal décide qu'il convient de faire réaliser une enquête publique pour les 4 demandes.

### **Questions diverses**

#### **Projet GR ( itinéraire de Grande Randonnée) de Pays.**

M. le Maire informe sur le tracé d'un nouveau chemin de Grande Randonnée de Pays de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) « Vallées et Causses du Quercy » qui inclurait le village d'Assier, dans sa boucle de 166 km ,Gramat-Rocamadour-Cajarc-Gramat ,traversant 25 communes.

Pour la commune d'Assier, le tracé serait le suivant : l'entrée dans la commune depuis Bresquéjols, traversée du parcellaire, arrivée par Lavalade au cœur du village ( Eglise, halle, Château) et sortie par le camping, la maison du XVIème ,le pigeonnier, montée à Vialans et sortie de la commune vers Sonac.

**Courrier Union nationale des infirmiers en pratique avancée (IPA)**

M. le Maire fait lecture du courrier de l'union nationale des infirmiers en pratique avancée. Pas de suite donnée à ce courrier

**Point sur le mouvement concernant la suppression d'un poste d'enseignant à l'école d'Assier**

M. le Maire ,malgré son soutien, déplore des excès concernant certaines actions qui pourraient avoir un impact négatif sur le bon déroulement des cours à l'école.

Séance terminée à 21h50